

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants permanents, Mesdames et Messieurs,

C'est un immense honneur pour moi de prendre la parole devant vous et je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre aimable invitation. Mon nom est Laetitia Cesari Zarkan, je suis chercheuse en sécurité spatiale pour l'UNIDIR l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Je tiens à préciser que cette intervention reflète ma position propre et n'est pas nécessairement celle de l'UNIDIR ou de l'Organisation des Nations Unies

Comme évoqué lors des interventions précédentes, il existe, à l'heure actuelle, un véritable engagement dans le domaine spatial : nous assistons depuis quelques années à une forte augmentation du nombre de lancements et surtout, du nombre d'objets mis sur orbite. Notre dépendance des systèmes spatiaux s'est renforcée au fil des années, non seulement pour les activités économiques et scientifiques, mais également militaires et sécuritaires.

De manière assez exceptionnelle. Dans l'espace, c'est le droit qui a devancé les progrès de la technique. Le lancement de la mission spatiale Spoutnik en 1957 a joué un rôle de déclencheur, non pas uniquement de la course à l'espace, mais également de la création de ce nouveau type de droit. En une dizaine d'années, pas moins de cinq traités multilatéraux importants ont été adoptés. Si ces traités ont jusqu'ici contribué à la sûreté et à la sécurité dans l'espace et sur Terre, il apparaît désormais que les évolutions technologiques et le risque de conflit dans l'espace progressent beaucoup plus rapidement que les cadres législatif et politique.

Globalement, presque toutes les nations dépendent à l'heure actuelle de systèmes placés dans l'espace. C'est pourquoi il est important de travailler sur la manière d'améliorer les relations entre les acteurs spatiaux. S'agissant des menaces, qui pèsent sur les systèmes spatiaux, il est possible d'évoquer la destruction de satellites par des missiles. Dans ce cadre, l'un des points les plus compliqués à gérer relève des conséquences collectives de ce genre d'opérations dites « anti-satellites ».

Le dossier spatial n°2 publié par l'UNIDIR fait état de trois lignes directrices dans le cas où ce type d'opérations serait conduit : empêcher la création de débris, ou bien la limiter au maximum en menant ces opérations en orbite basse par exemple et dans tous les cas, notifier, communiquer sur ces activités pour empêcher une mauvaise perception ou interprétation de ces opérations. Il existe d'autres types de menaces, les questions d'interférence par exemple, avec les communications : les brouillages radios, dits *jamming*, les usurpations aussi appelées *spoofing*, les cyberattaques, mais aussi l'éblouissement laser pour les satellites d'observation.

De plus, certaines menaces peuvent émaner d'autres systèmes spatiaux. Outre les débris, nous assistons à des expérimentations de rapprochement de satellites, ces technologies existent, ces opérations dites co-orbitales seront de plus en plus nombreuses à l'avenir et nous voyons apparaître des zones de flou, des zones grises qui créent une grande incertitude.

Ici encore, ce type d'opérations est susceptible de créer une mauvaise perception ou interprétation et il est important de communiquer à ce sujet

Ce qui est sous jacent dans cette question, c'est le caractère multiple des enjeux à la fois de stabilité politique, de coexistence, de sécurité dans l'espace et des enjeux de développement de l'activité spatiale. Si le traité de 1967 est la clé de voûte, la base de notre système, les problématiques relatives à la sécurité spatiale ont évolué.

Dès le début des années 80, la conférence du désarmement et la première commission ont entamé des discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, autrement appelée PAROS. En 1985, la CD a créé un comité ad hoc chargé d'identifier et d'examiner les questions relatives à la PAROS, telles que la protection juridique des satellites, les systèmes d'énergie nucléaire dans l'espace et diverses mesures de confiance. Ce comité n'a pas disposé d'un mandat de négociation mais s'est réuni chaque année jusqu'en 1994.

Cette initiative était motivée par la perspective du déploiement dans l'espace non pas d'armes de destruction massive mais d'armes conventionnelles.

Après des années de discussions, la principale initiative dans ce domaine jusqu'à présent a été la proposition d'un projet de traité interdisant le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, le PPWT et dont la version la plus récente a été présentée en 2014 par la République populaire de Chine et la fédération de Russie lors de la conférence du désarmement.

Le 12 avril dernier, à l'occasion du 60ème anniversaire du vol de Yuri Gagarin dans l'espace, le ministre russe des affaires étrangères a indiqué son intention de poursuivre les négociations pour le développement d'un instrument liant les états et dont ce projet de traité PPWT serait la base.

Parallèlement à ce projet, d'autres initiatives liées à la sécurité spatiale ont été envisagées, notamment le projet de code de conduite international pour les activités spatiales sur lequel l'union européenne avait commencé à travailler en 2008.

L'initiative la plus récente est la résolution 75/36 intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable » et adoptée en décembre dernier, et qui utilise le cadre comportemental pour entamer une conversation qui couvre les préoccupations des États pour mener à un processus par lequel il est possible d'identifier les inquiétudes communes. Le site internet du Bureau des affaires de Désarmement recense les documents préparés par certains États, et des entités, telles que l'UNIDIR et la Croix Rouge ainsi que certaines ONG spécialisées.

L'autre volet du travail concerne les divers efforts mandatés par l'ONU ces 30 dernières années.

Un groupes d'experts gouvernementaux a été créé pour développer des mesures de transparence et de confiance dans l'espace. Ces discussions ont abouti à un ensemble de mesures volontaires adoptées par l'assemblée générale en 2013.

Le fait est que, malgré toutes les mesures de vérification et de surveillance mises en place dans l'espace, un télescope ou une inspection ne changent rien au fait que les objets spatiaux conçus à des fins civiles parfaitement légitimes peuvent aussi être utilisés pour perturber ou détruire d'autres objets dans l'espace une fois qu'ils y sont placés. Ce n'est pas leur caractéristique qui change mais bien leur fonction, la manière de les utiliser. Un satellite équipé d'un grappin ou d'un harpon pour déplacer des débris spatiaux pourrait également être utilisé pour dévier un

satellite de communication militaire hors de sa position, de sorte que la ligne entre ce qui est une capacité civile parfaitement légitime et ce qui est une capacité militaire est assez fine.

De plus, on le voit bien dans le commentaire publié sur le site de l'UNIDIR au sujet la notion de sûreté et la notion de sécurité spatiales, les mesures qui peuvent être mises en place pour protéger un satellite contre un risque accidentel ou les protections contre les menaces extérieures ne sont pas à 100% fiables. On ne sait pas blinder ou protéger un satellite pour qu'il soit indestructible.

Dans le dossier spatial N°5, l'UNIDIR suggère de s'attarder sur les objectifs d'un débat sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique afin d'aider à faire avancer les discussions. Il est à noter que dans l'une des versions récentes de la résolution PAROS de l'Assemblée générale, ces objectifs sont énumérés comme étant le fait "d'éviter un grave danger pour la paix et la sécurité internationales " et de garantir l'utilisation continue de l'espace conformément au droit international et aux traités relatifs à l'espace. Cette formulation donne aux décideurs politiques la latitude nécessaire pour élaborer des mesures, sans fournir d'indication sur la manière de surmonter les obstacles politiques associés.

Il serait pertinent, comme le suggère le dossier spatial N°5, de formuler des objectifs à court-terme afin d'identifier précisément quels seraient les aspects les plus sensibles d'une course à l'armement dans l'espace, compétition militaire qui pourrait déstabiliser l'ensemble des activités. Les décideurs politiques pourraient ainsi se focaliser sur des risques spécifiques et la manière de les réduire, notamment en incitant les puissances spatiales à coopérer. Une telle discussion sur les impacts et les risques introduits par les nouvelles technologies stratégiques pourrait avoir lieu pour une meilleure compréhension mutuelle entre pays et la réduction des situations d'escalade.

Il est intéressant d'observer l'approche traditionnelle de la diplomatie de désarmement et de contrôle des armes où la tendance est de regarder les objets ou les capacités et de mettre des contrôles qualitatifs et quantitatifs sur les systèmes pour supprimer le besoin de compétition. Cette approche n'est pas exclusive. L'autre façon de considérer les facteurs de la course à l'armement n'est pas de regarder les capacités de l'adversaire et d'essayer de les égaler ou de les annuler mais d'observer les comportements ou les actions des différentes parties qui pourraient exacerber les tensions.

Les enjeux sont très élevés dans l'espace, en partie à cause de la nature de l'environnement spatial et des conséquences potentielles d'une erreur de calcul, parce que les objets sont hors de portée une fois lancés. Sans une transparence accrue sur les objets spatiaux et leurs missions, il sera difficile de dissiper les perceptions concernant les menaces que ces dispositifs co-orbitaux ou ces tests anti-satellites pourraient représenter.

Pour conclure, en matière spatiale, il ressort des discussions que penser le futur de la sécurité et de la sûreté des opérations est plus que nécessaire et c'est ce sur quoi l'UNIDIR, et notamment ma collègue Almudena Azcárate Ortega, chercheuse en sécurité spatiale, travaille en ce moment même pour contribuer à la pacification des relations entre Etats au sujet de l'espace et réduire les facteurs d'incompréhension ou de mauvaise communication.